## Demande d'informations relatives à votre situation fiscale

Les banques françaises sont tenues de collecter auprès de leurs clients des informations relatives à leur situation fiscale, dans le cadre de la réglementation sur l'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales compétentes\*.

Vous devez également nous indiquer votre numéro d'identification fiscale (NIF), si le pays en délivre un\*\*.

Nous vous invitons à nous transmettre la déclaration de résidence fiscale jointe complétée (valant auto-certification\*\*\*) :

- par la messagerie de votre espace personnel de Banque à distance,
- par courrier à votre Caisse/Agence,
- lors de votre prochaine visite en Caisse/Agence.

Par la suite, si vous changez de situation (résidence fiscale, dénomination, forme juridique, nouveau bénéficiaire effectif, etc...), nous vous invitons à nous en informer au plus vite.

Selon votre Etat de résidence ou celui de l'un de vos bénéficiaires effectifs, nous pouvons être amenés à déclarer vos comptes financiers à l'administration fiscale française, qui transmettra elle-même ces informations à l'administration concernée.

<sup>\*</sup> Ces obligations résultent de la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 et de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé par la France le 29 octobre 2014 (« Common Reporting Standard » ou « CRS »), et des articles 1649 AC du Code Général des Impôts, L.102AG du Livre des Procédures Fiscales et L.564-1 du Code Monétaire et Financier

<sup>\*\*</sup> Pour obtenir la composition du NIF d'un pays, rendez-vous sur le site internet www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/#d.en.347759. Pour les sociétés résidentes fiscales françaises, le numéro fiscal (NIF) correspond au numéro de SIREN.

<sup>\*\*\*</sup> Au sens de l'article 46 du décret 2016-1683 du 5 décembre 2016

## Déclaration de résidence fiscale - Personne morale Échange Automatique d'Informations

Dénoi	mina	tion so	ociale	:																		
Forme	e Jur	idique	:																			
SIRE	Γ:																					
Dont I	e siè	ge so	cial de	e l'er	ntité e	est s	itué a	à l'ac	dress	se su	ıivar	ite :										
Repré	sent	ée pa	r le sid	anata	aire d	ci-ap	rès d	lésia	né. (	décla	are o	iue l'	entité	é est	rési	dente	e fiso	cale	du p	avs :		
				9. 10.11		, up			,									-	J. C. P	., .		
Je dispose d'un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) dans ce pays*, je certifie que le NIF de l'entité est le suivant :																						
<b>_</b> Je		dispos En atte	ente d	le dé	livra								·		le m	otif						
Dès q	ue m	non en	tité di	spos	sera (	d'un	NIF,	je m	'eng	jage	à le	com	mun	ique	au	plus	vite	).			 	

<sup>\*</sup> Pour obtenir la composition du NIF d'un pays, consultez le site internet www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/#d.en.347759. Si l'entité est résidente fiscale de France, le NIF correspond au numéro SIREN à 9 chiffres.

Société Non-Financière (ENF)	Oui Non*
Si OUI, veuillez cocher la catégorie correspondante :	□ Active : - société commerciale, Organisation à But Non Lucratif, association - société cotée en bourse ou liée à une société cotée en bourse - entité gouvernementale ou publique - organisation internationale - autre que celles listées et ne répondant pas aux critères de la société passive explicités ci-dessous.
	☐ Passive (société dont la part des revenus passifs représente <b>plus</b> de 50 % du total des revenus)  Exemples : Société Civile, Holding immobilière, Entité d'investissement d'un État non partenaire  Revenus passifs : dividendes, intérêts, produits financiers, loyer/redevances autres que ceux tirés des revenus de l'exploitation, rente, montants reçus d'un contrat d'assurance-vie
	Dans ce cas, compléter la liste et les informations des Personnes détenant le contrôle (ci-après les "Bénéficiaires effectifs") du titulaire du compte.
Institution Financière (IF)	
* A compléter uniquement si vous avez coché NON à la question précédente :	☐ Institution Financière, Entité d'investissement dans un État/territoire partenaire à l'Échange
	☐ Institution Financière - autre
	☐ Cas particulier : Entité d'investissement dans un État/territoire <b>non partenaire</b> à l'Échange - cocher la case ENF Passive ci-dessus.

Un glossaire est disponible sur demande auprès de votre conseiller habituel.

## Les Bénéficiaires effectifs :

Si votre entité est une Société Non-Financière Passive et a une ou plusieurs personnes physiques détenant le contrôle en dernier lieu (bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des dispositions légales en matière de lutte anti blanchiment), veuillez compéter le tableau ci-dessous :

Nom	Prénom(s)	Adresse (rue,	Date de	Lieu de	Pave de	NIF
NOIII	i iciioiii(3)	numéro, code postal et ville)	naissance	naissance	Pays de résidence	En l'absence de NIF, préciser le motif
		et ville)	(jj/mm/aaaa)	(pays et ville)	fiscale	le motif
				ville)		

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente déclaration (valant auto-certification) sont exacts et conformes à la réalité et prends l'engagement d'informer la banque **au plus vite** de tout changement en fournissant une nouvelle déclaration mise à jour.

Fait à le le		
Représentant de la Personne Morale	Signature	_
Nom :		
Prénom(s):		
Qualité :		

Les données demandées ci-dessus doivent obligatoirement être complétées conformément aux articles 1649 AC du Code Général des Impôts et L 564-1 du Code Monétaire et Financier.

Protection des données personnelles: Les données à caractère personnel recueillies par la Banque, responsable de traitement, font l'objet d'un traitement informatisé destiné à respecter les obligations fiscales en matière d'échange automatique d'information. Ce traitement est fondé sur le respect d'obligations réglementaires. Peuvent être destinataires de ces données, le responsable de traitement, le personnel habilité du réseau commercial et de la direction commerciale de la Banque, les autorités fiscales du ou des pays dans le(s)quel(s) sont tenus les comptes bancaires du titulaire. Dans le cadre de l'accord d'échange automatique d'informations, ces autorités adresseront les informations recueillies aux administrations fiscales compétentes du ou des pays dans lesquels le titulaire est résident fiscal. Elles peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour la Banque l'impossibilité de fournir la prestation. Pour exercer l'un de ces droits, vous pouvez écrire à : Monsieur Le Délégué de la Protection des données, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX. Pour plus d'informations, la politique de protection des données est accessible aux guichets et sur le site internet de la Banque.